

entrée
le magazine



Numéro 125 • Décembre 2023

LE CHAUFFAGE DANS MON LOGEMENT

Infos et bonnes pratiques



Tri des déchets : de nouvelles installations à votre disposition • Inauguration de la résidence Autonomie à Eyzin-Pinet • Inauguration de la réhabilitation de la résidence Vimaine 1 à Vienne...



Construire encore et toujours !

Pouvoir offrir un toit au plus grand nombre a toujours été la mission première des offices publics de l'habitat et donc d'Advivo.

De ce point de vue, nos équipes n'ont pas ménagé leur peine ces derniers mois pour permettre le démarrage ou l'aboutissement de projets de constructions.

A Saint-Georges d'Espéranche, nous avons ainsi acquis, au sein d'un programme de 50 logements collectifs, un bâtiment de 15 logements T3 et T4 avec garages pour des familles en recherche d'un environnement idéal. De même à Roussillon avec un programme en cœur de ville de 20 logements.

A Eyzin-Pinet, nous avons inauguré la Résidence Autonomie pour permettre à une population plus âgée de s'épanouir au sein d'un milieu sécurisé. A Pont-Evêque, nous avons posé la première pierre d'une résidence, là encore à destination majoritairement de nos aînés.

Il est vrai que les « séniors » constituent aujourd'hui un public auquel les bailleurs sociaux accordent une grande importance d'autant plus que la part de ces personnes occupant le parc social, doit encore s'accroître au cours des prochaines années avec le vieillissement global de la population.

Enfin, nous poursuivons nos réhabilitations pour apporter toujours plus de confort à vos logements, en atteste la réhabilitation de la résidence Vimaine 1 inaugurée le 6 Septembre dernier.

En 2024, d'autres projets verront le jour. En attendant de voir leur concrétisation, j'adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur, de joie et d'épanouissement personnel.

Le Président, Thierry KOVACS
Président de Vienne Condrieu Agglomération
Maire de Vienne

LE RESPECT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNELLES AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS D'ADVIVO.



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Advivo traite vos données à caractères personnelles dans le cadre de sa gestion locative.

Ces données sont principalement nécessaires à l'exécution du contrat (le bail) qui nous lie et, pour certaines, répondent à une obligation légale, aux intérêts légitimes de bonne gestion de notre organisme ou encore à une mission d'intérêt public.

Pour en savoir plus sur la manière dont nous utilisons vos données et vos droits relatifs à ces dernières, nous vous invitons à scanner le QR CODE ci-contre.



Sachez que conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition et du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de :
 ADVIVO - Service Gestion Locative
 1, Square de la Résistance - 38200 Vienne.

Pour votre parfaite information, ADVIVO a désigné un délégué à la protection des données, que vous pouvez joindre à l'adresse mail : dpo.advivo@anaxia-conseil.fr afin d'obtenir toute information utile.



Aérer son logement, une dizaine de minutes tous les jours

Contactez directement le prestataire en cas de dysfonctionnement



Fermer ses volets tous les soirs

Ne pas couvrir ou placer de meubles, devant les radiateurs



Le 20 octobre dernier, Advivo a remis en service le chauffage sur l'ensemble de son patrimoine.

L'ADEME, agence de la transition écologique conseille une température moyenne de 19°C dans le logement. Advivo en collaboration avec les associations de locataires, a décidé de chauffer ses logements à une **température minimale moyenne de 20°C.**

Afin de favoriser les économies d'énergie, un réduit de nuit a été généralisé de 22h à 6h avec une température minimale de 19°C (1°C en moins représente environ 7% d'économies !).

Pour le chauffage collectif, le fonctionnement des chaudières cessent dès lors que la température extérieure le permet, les radiateurs des logements peuvent alors sembler froids. Cela ne signifie pas pour autant que le chauffage est en panne.

Si vous êtes équipé d'un chauffage individuel, sachez que **vos radiateurs doivent obligatoirement être contrôlés annuellement par notre prestataire.** Une installation de chauffage non entretenue peut augmenter la facture de 10 % minimum !

Voici quelques astuces et bonnes pratiques pour faire des économies tout en bénéficiant d'un bon niveau de confort.

Pour garantir un chauffage optimal dans votre logement, nous vous prions de **ne pas couvrir ou placer de meubles devant les radiateurs** et de **ne surtout pas scotcher ou boucher les grilles d'aération de votre logement.**

En revanche, nous vous recommandons d'**aérer quotidiennement votre logement**, une dizaine de minutes pour éviter l'humidité et la sensation de froid. En chauffage individuel, vous pouvez également **régler le chauffage au minimum dans les pièces inoccupées** en prenant soin de bien fermer leur porte.

Il suffit d'y penser, mais chaque soir, fermer ses volets dès que le froid et l'humidité apparaissent permet de conserver la chaleur et éviter que les pièces ne se rafraîchissent. **Dès que la luminosité baisse, il est temps de fermer vos volets**, et ce, dans toutes les pièces ! A contrario, pendant la journée, ouvrez rideaux et volets pour laisser la chaleur du soleil pénétrer et profiter de cet apport gratuit.

En cas de dysfonctionnement avec votre chauffage **contactez directement le prestataire** au numéro indiqué sur votre fiche numéros utiles (*disponible en téléchargement sur notre site www.advivo.fr > Espace locataire > Documents à télécharger*).

UNE SOLUTION DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ADAPTÉE À CHACUN !



En maison
avec jardin



En pied d'immeuble
ou en établissement



En
appartement



Les déchets alimentaires représentent un tiers du poids de la poubelle grise : les trier c'est leur permettre d'être compostés et réutilisés localement en engrais naturel plutôt que d'être incinérés.

UN COMPOSTEUR GRATUIT POUR CHAQUE TYPOLOGIE D'HABITAT

Vienne Condrieu Agglomération accompagne ses habitants dans cette démarche en proposant gratuitement des composteurs :

- **Individuels**, pour les maisons avec un jardin
- **Partagés**, pour les logements collectifs avec espaces verts
- **Lombricomposteurs**, pour les appartements

Ces équipements permettent de produire un compost directement utilisable pour les plantations et espaces verts.

Plus d'informations et demandes en ligne directement sur le site internet de l'Agglo, rubrique :

Mes Démarche > Déchets > Je demande un composteur ou lombricomposteur.

UNE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE SUR CERTAINS SECTEURS PILOTES D'HABITAT DENSE

Néanmoins, sur les centres-villes des communes ou sur les secteurs en grands collectifs, présentant un habitant dense, la pratique du compostage reste complexe voire impossible. L'Agglo a ainsi décidé de proposer une collecte séparée en apport volontaire des déchets alimentaires pour cette typologie d'habitat.

Des bornes d'apport volontaire pour la collecte des déchets alimentaires ont été mises en place dans les premiers secteurs pilotes suivants :

- **Pont Evêque** : le quartier du Plan des Aures et le quartier des Genêts
- **Vienne** : le centre-ville, le quartier de la Vallée de Gère, le quartier du Grand Estressin

Les habitants faisant partie de ces secteurs peuvent obtenir gratuitement un kit de tri, composé d'un seau, d'un lot de sacs kraft, et d'un badge (ou accès à une application smartphone) pour ouvrir la trappe de la borne et ainsi déposer leurs déchets alimentaires. Une demande du kit peut être fait en ligne sur le site internet de l'Agglo, rubrique :

Mes Démarche > Déchets > Je demande un kit de tri.

Une fois collectés, les déchets alimentaires sont acheminés dans un camion spécifique vers un site de compostage.

Au bout de quelques mois de fermentation et de maturation, ils sont transformés en un compost naturel. Celui-ci est prêt à être utilisé par des agriculteurs ou des particuliers pour enrichir la terre et nourrir les cultures.

La lutte contre le gaspillage et le tri des déchets alimentaires : un geste concret pour réduire notre impact sur l'environnement et transformer nos déchets en une ressource utilisable localement !

Un doute ? Une question ?

Service gestion des déchets

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr

04 74 53 45 16

INAUGURATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE D'EYZIN-PINET



Le samedi 16 septembre avait lieu l'inauguration de la très attendue résidence autonomie d'Eyzin-Pinet.

Portée par Advivo et gérée par le groupe ACPPA, spécialisé dans l'hébergement de personnes âgées ou handicapées, cette nouvelle résidence se compose de **600m2 de locaux communs** (salons, restaurant, buanderie...) et de **50 logements dédiés aux seniors**, seuls ou en couple, ainsi que d'un logement d'urgence, qui permettra d'accueillir temporairement des seniors en situation d'urgence, des seniors en séjour d'essai ou des familles venant visiter leurs proches.

Les premiers résidents se sont installés le jeudi 21 septembre !



INAUGURATION DE LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE VIMAINÉ 1 À VIENNE



Après les inaugurations des réhabilitations des résidences Quai Pasteur et Quai Riondet au début de l'été, c'est celle de Vimaine 1 qui a lancé la rentrée d'Advivo le 6 septembre dernier.

Les travaux concernaient notamment : l'isolation phonique et thermique (ravalement des façades avec isolation thermique par l'extérieur, isolation des toitures...), l'embellissement (reprise des sols et des peintures des parties communes...) et la sécurisation de la résidence (mise en sécurité électrique des logements, réfection de l'éclairage des parties communes...).

Conformément aux objectifs de réduction des charges et de l'impact énergétique de l'Office, cette réhabilitation a également permis de faire évoluer la catégorie énergétique de la résidence à la classe C, soit un gain énergétique de 38%.

16 NOUVEAUX LOGEMENTS ADVIVO À PONT-ÈVÈQUE

Le 17 octobre, Thierry Kovacs, Président d'Advivo et Martine Faïta, Maire de Pont-Evêque ont participé à la pose de la première pierre de la résidence «Evidence».



Sur ce programme du promoteur L&G Groupe, Advivo a acheté un bâtiment de **16 logements** répartis sur 3 étages (8T2 et 8T3) disposant de **prestations spécifiques aux seniors** ainsi que d'un balcon ou d'une terrasse, 16 places de stationnement en sous-sol et 10 en extérieur.

L'allongement de la durée de vie contribue à repenser le mode de vie des ménages et plus particulièrement l'habitat, pour une adaptation au vieillissement. C'est ce que Pont-Evêque et Advivo ont souhaité en proposant ce projet à proximité de la salle intergénérationnelle et du parc public de la commune.

Livraison prévue pour la fin d'année 2024 !

AUGMENTATION DES LOYERS

Comme chaque année, le Conseil d'Administration de votre bailleur décide du montant de l'augmentation des loyers de l'ensemble de son parc, applicable au 01 janvier 2024. Le Conseil d'Administration de votre bailleur ADVIVO a décidé d'une augmentation de 2,9%. Nous n'avons pas voté cette augmentation.

Cependant nous notons que les autres bailleurs du département ont augmenté les loyers du maximum légal, c'est-à-dire de 3,5%. L'année passée déjà ADVIVO avait réduit cette hausse contrairement à l'ensemble des bailleurs du département. Nous avons voté contre cette hausse, à cause d'une part de l'inflation importante que subissent les locataires, mais surtout celle-ci vient en plus de la hausse des charges payé par les locataires, mais pour lesquelles votre bailleur n'est pas en cause.

Voici nos permanences sans rendez-vous pour le 1er trimestre 2024 : 10 et 24 /01 - 14 et 26/02 - 13 et 27/03

En dehors de ces périodes, vous devez prendre rendez-vous.

04 76 49 19 04

indecosactisere@orange.fr



AMÉLIORATION DE LA PROPRETÉ DES PARTIES COMMUNES

La propreté, qui est la première préoccupation des usagers du logement, ainsi que la tranquillité, sont également nécessaires à l'image de marque du bailleur, à l'attractivité de son patrimoine et au bon fonctionnement du site. Si le nettoyage des parties communes ne répond pas aux attentes, le bailleur doit améliorer la prestation de nettoyage. Cela ne nécessite pas forcément une augmentation des coûts, mais plutôt un ajustement mutuel entre les deux parties. Enfin, pour éviter les conflits, les deux parties ont une part de responsabilité, les locataires en suivant les règles de vie en communauté et en prenant soin des espaces communs, le bailleur en étant vigilant sur l'exécution des prestations.

L'UD CGL38 est à votre écoute.

Tél. : 07 45 03 28 14 / 06 95 42 56 03

Courriel : cglisere@gmail.com

Site Internet : www.lacgl.fr



CHAUFFAGE COLLECTIF

POUR NE PAS PAYER LE CHAUFFAGE
à MOINS de 20°C le JOUR, et 19°C la NUIT...

... AVOIR 1 thermomètre dans le séjour et, si possible, 1 autre dans une chambre ou la salle de bain.

Démarche à suivre (valable pour toute entreprise sous contrat) :

1- Si vous avez moins de 20 le jour ou 19 la nuit, pendant un ou plusieurs jours : Téléphonnez-le à ENGIE (04 26 70 10 44), pour le Gd Estressin, à DALKIA (09 69 32 83 65), pour les autres résidences,

Et notez : le(s) problème(s) signalé(s), avec le n° de dossier et/ou la date.

2- Si pas de réponse ou de suite satisfaisante, Faites une réclamation à Advivo, en rappelant le(s) problème(s) et le n° de dossier et/ou la date, Et notez : le n° de la réclamation d'Advivo.

3- Si aucun résultat :

Contactez le 06 77 82 68 85.

PS : Quand il fait soleil, ouvrir les volets et lever les stores, au soleil, pour profiter de sa chaleur !

POUR ÊTRE ENTENDU ET DÉFENDU : TEL. 06 77 82 68 85



Article non transmis.

04 38 86 11 36 / 06 66 81 87 49

Entrée n°125 - Décembre 2023

Journal d'informations d'Advivo • 1 square de la résistance, 38200 Vienne • Tirage : 6600 exemplaires • Directeur de la publication : Nicolas Berthon • Rédaction et mise en page : Melody Besse • Crédits photos : Advivo • Impression : Imprimerie de la Tour Dauphinoise • Entrée est imprimé sur un papier écologique issu de forêts gérées durablement.



SIÈGE SOCIAL • AGENCE DE VIENNE
Antenne du centre-ville
Vienne • 04 74 78 39 00
accueil@advivo.fr

Antenne de Saint Martin
04 27 69 20 30
accueil-stmartin@advivo.fr

Antenne de Malissol
04 27 69 20 50
accueil-malissol@advivo.fr

Antenne d'Estressin
04 27 69 20 20
accueil-estressin@advivo.fr

Antenne de L'Isle
04 27 69 20 40
accueil-isle@advivo.fr

AGENCE DE PONT-ÉVÉQUE
ET DES COMMUNES EXTÉRIEURES
04 27 69 20 60
accueil-pteveque@advivo.fr

